

Bien choisir sa pointure

Prendre la mesure du pied, ajouter 1 cm, diviser la mesure obtenue par 0,666 (soit 2/3). Si la taille du pied se situe entre deux mesures, prendre la mesure supérieure ou, si possible, la demi-mesure supérieure.

Cm	23	23,7	24,3	25	25,7	26,3	27	27,7	28,3	29	29,7	30,3	31
Pointures	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48



■ Pour être bien adaptées au pied, les chaussures doivent être à la bonne longueur et à la bonne largeur et doivent toujours être essayées.

■ Une bonne hygiène corporelle permet d'assurer le confort du pied. Le développement des bactéries et des champignons peut être limité grâce à des semelles intérieures amovibles appropriées (respirantes, antimycosiques, antibactériennes, etc.) ou des produits spécifiques.

Formation et information des salariés

■ Une formation sur les chaussures de protection (port, entretien, contrôles appropriés, stockage...) doit obligatoirement être dispensée aux salariés.

■ La notice du fabricant doit être fournie en français. Elle est considérée comme faisant partie intégrante des EPI, y compris les notices des exigences additionnelles dont le fabricant se réclame, et doit être donnée au salarié en même temps que les chaussures.

L'entretien

■ L'entretien des chaussures est indispensable pour préserver leurs propriétés préventives.

■ Les chaussures doivent être nettoyées à l'intérieur et à l'extérieur. Les semelles amovibles doivent être retirées de la chaussure et nettoyées régulièrement.

■ Les salariés doivent être formés à la vérification et à l'entretien de leurs chaussures et doivent les faire remplacer, soit après une certaine durée de vie, soit si elles sont endommagées.

■ Se référer à la notice du fabricant qui fournit la meilleure façon d'entretenir les chaussures de sécurité.

■ Après le travail, les chaussures doivent être stockées dans un endroit sec et aéré.



Les chaussures de protection protègent vos pieds des écrasements, des perforations, des lacérations et des entorses... mais aussi des glissades. Portez-les !



La réglementation du port des EPI

● S'il est démontré que l'employeur n'a pas tout mis en œuvre pour contraindre ses salariés à porter les EPI, la faute inexcusable pourrait être reconnue à son encontre en cas d'accident.

● Les consignes de sécurité concernant l'obligation du port des EPI doivent être remises aux salariés. Le salarié qui ne respecterait pas les consignes pourrait être sanctionné ou licencié pour faute grave.

● Le salarié doit porter ses chaussures de protection et signaler à son employeur tout problème de gêne, d'inconfort, etc. afin de trouver, si nécessaire, des solutions adaptées, en concertation avec le médecin du travail.

efficiency SANTÉ AU TRAVAIL	Chaussures de protection	
Catégorie II	NORME : EN ISO 20346:2014	
P-PROTECTION (Protective)	PB - P1 - P1 P - P2 - P2 P - P3 - P4 - P5 - PBH	
Définition	Chaussures de protection avec embout résistant à un choc de 100 joules (masse de 10 kg tombant d'un mètre) et contre l'écrasement d'une force équivalente à 10 kN (1 000 kg).	
CTN concernés	A - B - C - D - E - F - G - H - I	
Secteurs	Tous secteurs avec risque de choc ou d'écrasement	

■ Exigences obligatoires de la norme

■ Exigences additionnelles de la norme



Principales exigences fondamentales de la norme 20346:2014 - PB (modèle de base)

Classe	Chaussure entière et semelle de marche
1	Résistance au choc 100 J - Résistance à l'écrasement 10 kN - Résistance au glissement - Qualité et performances des matériaux : résistance au déchirement, à l'abrasion, la traction, la flexion...Caractéristiques ergonomiques - Perméabilité à la vapeur d'eau - Innocuité des matériaux (notamment teneur en chrome VI) - Marquage - Notice explicative...
2	Idem classe 1 + chaussures étanches

Les étapes à suivre pour choisir les bonnes chaussures de protection



RISQUES PHYSIQUES	RISQUES CHIMIQUES	CONTRAINTES GENERALES
<input type="checkbox"/> Mécanique	<input type="checkbox"/> RISQUES BIOLOGIQUES	<input type="checkbox"/> Protection intempéries
<input type="checkbox"/> Thermique	<input type="checkbox"/> RAYONNEMENTS	<input type="checkbox"/> Environnement de travail
<input type="checkbox"/> Electrique	<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Paramètres individuels

Classification			Exigences fondamentales (obligatoires) de la norme			
Tous matériaux	Milieu sec	Chaussures ou bottes	PB	Exigences fondamentales de la norme : embout de protection, qualités et performances des matériaux utilisés pour la fabrication, résistance à l'abrasion, à la flexion, à la déchirure, perméabilité à la vapeur d'eau, résistance au glissement (semelles antidérapantes)...		
Classe 1			P1 PB +	– Arrière fermé		<input type="checkbox"/>
				– Propriétés antistatiques (A)		
				– Absorption d'énergie du talon (E)		
Chaussures en cuir et autres matériaux (sauf chaussure tout caoutchouc ou tout polymère)	Milieu humide	Chaussures ou bottes	P2 PB + P1 +	– Résistance aux hydrocarbures (FO)	<input type="checkbox"/>	
				– Pénétration et absorption d'eau		
			P3 PB + P1 + P2 +	– Semelle anti-perforation (P)		<input type="checkbox"/>
Classe 2	Milieu très humide	Bottes		– Semelle à crampons		
			P4 PB +	– Arrière fermé		<input type="checkbox"/>
				– Propriétés antistatiques (A)		
				– Absorption d'énergie du talon (E)		
Chaussures tout caoutchouc (entièrement vulcanisées) ou tout polymère (entièrement moulées)	Milieu très humide	Bottes		– Résistance aux hydrocarbures (FO)		
			P5 PB + P4 +	– Semelle anti-perforation (P)		<input type="checkbox"/>
				– Semelle à crampons		
Chaussures hybrides			PBH Exigences fondamentales de la norme		<input type="checkbox"/>	

Résistance au glissement (semelles antidérapantes)

Tout modèle certifié EN ISO 20346:2014 doit obligatoirement remplir un des trois critères ci-dessous :



SRA	Semelle antidérapante sur carreaux céramiques recouverts d'une solution de sulfate de Lauryl (carrelage + détergent)	<input type="checkbox"/>
SRB	Semelle antidérapante sur sol en acier recouvert de glycérol (acier + huile)	<input type="checkbox"/>
SRC	(SRA + SRB) Semelle antidérapante (test réalisé sur les 2 types de sol)	<input type="checkbox"/>

- Les semelles antistatiques (A) permettent de réduire l'accumulation d'électricité statique par la dissipation des charges électriques.
- Associées à un sol conducteur, les semelles conductrices (C) empêchent l'accumulation de charges électriques et réduisent le risque de création d'une différence de potentiel entre le sol et la semelle.
- Les chaussures (ESD) protègent les dispositifs électroniques contre les décharges électrostatiques. Elles satisfont, par conséquent aussi, aux exigences relatives à la conductibilité pour la prévention des explosions.
- Les chaussures isolantes (I) empêchent le passage de l'électricité à travers le corps humain et protègent des arcs électriques.
- Une notice détaillée expliquant chaque exigence supplémentaire doit être fournie par le fabricant avec les chaussures.



Embouts en matériau composite léger



Semelles isolantes électriquement (I)

Bien choisir les chaussures de protection

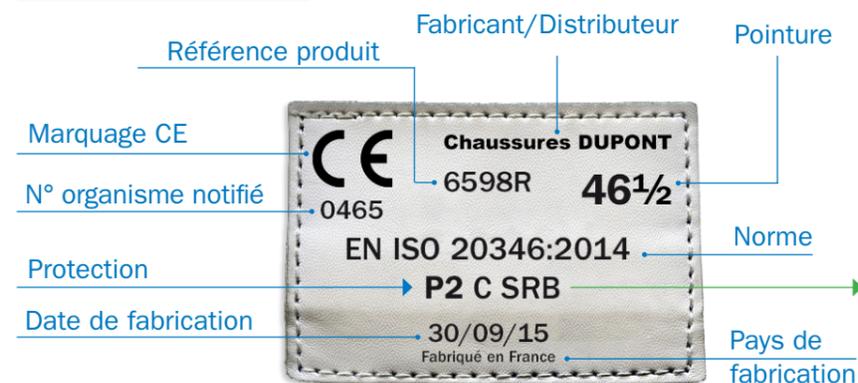
- Les chaussures de protection sont destinées à un usage en intérieur ou en extérieur. Il existe 5 formes de chaussures en fonction de la hauteur de la tige (*Voir la fiche pratique : les chaussures de sécurité*).
- Bien choisir ses chaussures c'est bien évaluer le risque pour éviter le "sous" ou le "sur" équipement. Un modèle basse tige convient pour les salariés amenés à s'agenouiller fréquemment et offre une plus grande amplitude de mouvement et une meilleure respiration du haut du pied. Un modèle haute tige soutient mieux la cheville et protège les malléoles. Les chaussures en caoutchouc offrent de meilleures performances que les chaussures tout polymère pour les températures extrêmes mais elles sont généralement plus lourdes...

Exigences additionnelles pouvant être combinées avec la norme EN 20346:2014

Symbole	Performances	
P	Semelle résistante à la perforation	<input type="checkbox"/>
E	Capacité d'absorption d'énergie du talon	<input type="checkbox"/>
CR	Chaussure résistante à la coupure	<input type="checkbox"/>
M	Protection du métatarse (orteils)	<input type="checkbox"/>
AN	Protection des malléoles (chevilles)	<input type="checkbox"/>
C	Chaussures conductrices (inférieur à 100 kΩ)	<input type="checkbox"/>
A	Chaussures antistatiques (Résistance électrique > à 100 kΩ ≤ à 1000 MΩ)	<input type="checkbox"/>
ESD	ElectroStatic Discharge (chaussures dissipatrices - Norme EN 61340-5-1:2008)	<input type="checkbox"/>
I	Chaussures isolantes électriquement (Norme EN 50321:2000)	<input type="checkbox"/>
CI	Isolation du semelage contre le froid	<input type="checkbox"/>
HI	Isolation du semelage contre la chaleur	<input type="checkbox"/>
HRO	Résistance de la semelle de marche à la chaleur (contact direct)	<input type="checkbox"/>
FO	Résistance de la semelle de marche aux hydrocarbures	<input type="checkbox"/>
WR	Résistance à l'eau de la chaussure	<input type="checkbox"/>
WRU	Pénétration et absorption d'eau de la tige	<input type="checkbox"/>



Exemple d'étiquetage



Chaussures P2 (Classe 1)

P2 = PB + P1 + SRB
Exigences fondamentales + arrière fermé + chaussure antistatique + absorption d'énergie du talon + semelle résistante aux hydrocarbures + pénétration et absorption d'eau + semelle antidérapante SRB
P2 + chaussures conductrices (C) (Exigences additionnelles)

Semelles orthopédiques

- Certains salariés peuvent avoir besoin de semelles orthopédiques (inégalité de longueur des jambes, soutien de la voûte plantaire, pieds plats, etc.).
- Le médecin du travail pourra, si nécessaire, les adresser à un professionnel (rhumatologue, podologue, podortho-siste...) qui déterminera le type de semelles le plus adapté au pied et à la chaussure.
- Ces semelles devront être choisies et testées avec soin pour ne pas annuler les propriétés préventives des chaussures.

